

**Direction de la Voirie
et des Déplacements**
Service des canaux

**VIGILANCE
PARTICULIÈRE**



AVIS À LA BATELLERIE n° 2024 – 28bis

CANAL SAINT-MARTIN

Paris, le 03 mai 2024

Chantier de dégraffitage

Voûte du canal Saint-Martin

Du vendredi 10 mai au vendredi 17 mai 2024.

Cet avis annule et remplace l'avis n° 2024-28

Ce chantier nécessite la présence d'une embarcation au milieu du chenal de navigation, **une vigilance particulière sera observer lors du passage de la voûte de la Bastille.**

Les usagers sont invités à :

- redoubler de prudence, en appliquant le devoir de vigilance (article R.4241-15 du R.G.P.) ;
- réduire la vitesse de leur bâtiment ;
- respecter la signalisation mise en place (éviter les remous) ;
- à rester en veille VHF sur le canal 10 ;
- se conformer aux instructions qui pourraient leur être données sur place par les agents de la navigation.

Marie-Pierre PADOVANI

La Responsable du service des canaux

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données, le destinataire bénéficie d'un droit individuel d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent. Vous pouvez pour cela vous adresser à etienne.mazeaud@paris.fr.